

Pour qui ?

Tout acteur économique (en ce compris SRL, ASBL, indépendants, etc.), ou partenariat d'acteurs économiques basé en Région de Bruxelles-Capitale, dont les activités contribuent au développement d'un numérique responsable dans la région.

Pour quels projets ?

L'appel à projets vise à soutenir des projets qui s'inscrivent dans l'un des **deux axes** suivants :

- *Axe 1 : Accompagnement à la digitalisation responsable des TPE et PME*
- *Axe 2 : Le développement de solutions numériques à impact social et environnemental positif*

L'objectif transversal de cet appel à projets est de contribuer à la transition économique. Quel que soit l'axe dans lequel les projets s'insèrent, ils doivent être mis en œuvre selon une démarche de numérique responsable, c'est à dire **un numérique sobre, inclusif, éthique et/ou démocratique**. Il s'agit d'une action phare de mise en œuvre du volet digitalisation de Shifting Economy, la Stratégie régionale de transition économique, adoptée en mars 2022 par le Gouvernement.

Pour recevoir quoi ?

- Un **soutien financier** spécifique de la Région, pendant 1 an
 - 75.000 euros pour les projets de l'axe 1
 - 100.000 euros pour les projets de l'axe 2
- Une **mise à l'honneur** de la réussite de votre projet

Critères de sélection

Les projets seront jugés selon **quatre critères** de sélection :

1. Caractère innovant du projet et adéquation aux projets recherchés
2. *Uniquement pour l'axe 2* : Degré de prise en compte de la charte du numérique responsable dans le développement de la solution
3. Faisabilité technico-économique
4. Résultats et impact

S'agissant d'un **concours**, les projets qui répondent le mieux aux critères de sélection ci-dessus seront sélectionnés, et ce jusqu'à épuisement du budget disponible.

Ces critères seront examinés et évalués par un comité d'avis pluridisciplinaire.

Comment répondre à l'appel à projets?

Lancement de l'appel à projets : **13/06/2022**

Suivez les étapes suivantes :

Etape 1: Consultez le règlement

- [Règlement](#)

Etape 2 : Téléchargez et complétez le dossier de candidature

Celui-ci comprend:

- Le formulaire de candidature (la date limite est dépassée)
- [L'annexe « Tableaux pour les projets candidats à l'axe 1 » \(compléter tous les onglets : budget, RH, aides d'Etat, indicateurs du projet\)](#)
- [L'annexe « Tableaux pour les projets candidats à l'axe 2 » \(compléter tous les onglets : budget, RH, aides d'Etat, indicateurs du projet\)](#)
- [La déclaration sur la soumission à la loi sur les marchés publics](#)
- [L'annexe « Partenaire » en cas de projet en partenariat](#)
- Une copie des statuts des porteurs de projets qui introduisent une demande de subside
- Les derniers comptes et bilans des porteurs de projets qui introduisent une demande de subside
- Le rapport d'activités le plus récent (s'il existe) des porteurs de projets qui introduisent une demande de subside
- Joignez également toutes les autres annexes utiles

Etape 3 : Envoyez le dossier de candidature

Le dossier de candidature est à envoyer par email à projeteconomie@sprb.brussels, au plus tard **pour le 18/07/2022** (à 14h).

Lauréats de cet appel à projets en 2021

Dans cette liste, vous découvrirez quelles organisations ont convaincu le jury lors de la précédente édition de cet appel à projets, avec quel projet, et également quel soutien financier elles ont reçu pour le réaliser !

[Découvrez la liste des lauréats de l' édition 2021](#)

Réglementation

- [Articles 92 à 95 de l'Ordonnance organique du 23 février 2006 portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle](#)